

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15390_t1_0235_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

rendu par le tribunal militaire de l'armée de Sambre-et-Meuse contre les nommés Pierre Lauretan, Charles Vallour, Isidore Vallour et René Pontavice, condamnés à la peine de mort pour crime d'émigration.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (37).

19

Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total des détenus au 17 fructidor, montant à 5 297.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (38).

[*Etat des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, du 17 fructidor an II*] (39)

Maison de justice du département	608
Petite-Force	230
Pélagie	149
Magdelonnettes	143
Abbaye	41
Bicêtre	718
La Salpêtrière	463
Chambre d'arrêt, à la Mairie	36
Luxembourg	416
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	341
Picpus, faubourg Antoine	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	177
Les Angloises, rue Victor	133
Les Angloises, rue de l'Oursine	89
Les Angloises, faubourg Antoine	71
Ecossois, rue des Fossés Victor	69
Lazare, fauxbourg Lazare	282
Belhomme, rue de Charonne, 70	19
Bénédictins Anglois, rue de l'Observ.	90
Maison du Plessis	395
Maison de répression, rue Victor	51
Maison de Coignard, à Picpus	34
Montprin	49
Fermes	—
Caserne des Petits Pères	135
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	63
Caserne, rue de Sève	120
Vincennes	287
TOTAL GENERAL	5 297

20

Les administrateurs du district des Andelys, département de l'Eure, préviennent la Convention nationale que depuis le premier thermidor ils ont adressé à la monnaie de Paris 513 marcs 6 onces 7 gros d'argenterie, lesquels, joints aux 580 marcs 8 onces 2 gros envoyés depuis le 20 pluviôses, donnent un total de 1 094 marcs 7 onces en gros, dont

1 002 marcs 4 onces 3 gros proviennent des dépouilles du fanatisme, 64 marcs 2 onces 6 gros de maisons d'émigrés, et 28 marcs de dons volontaires.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des Revenus nationaux (40)

21

La société populaire de Verneuil, département de l'Eure, a déposé sur le bureau une somme de 87 L 10 s, dont 75 L en numéraire. Elle prie la Convention nationale de désigner le lieu où elle doit faire passer 48 paquets de linge à charpie, 15 chemises, 11 paires de souliers, une paire de bas, un redingotte, une paire de guêtres, destinés pour les besoins de nos frères d'armes. Elle joint à cette offre un arrêté et une adresse pour la souscription volontaire, et afin de coopérer à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (41).

[*La société populaire de Verneuil à la Convention nationale, le 6 fructidor an II*] (42)

Citoyens représentants,

Les sans-culottes composant la société populaire et républicaine de Verneuil, district dudit lieu, département de l'Eure, jaloux dans tous les temps de rivaliser ceux des autres sociétés populaires de la République, s'empressent de vous donner une nouvelle preuve de leur dévouement à la chose publique, en vous faisant part d'une souscription qu'ils ont ouverte dans le lieu et la tenue de leurs séances, qui a produit 48 paquets de linge propres à faire de la charpie et pesant 234 livres; 15 chemises, 11 paires de souliers, 1 paire de bas de laine, 1 redingote bleue, une paire de guêtres d'étoffe; lesquels effets sont destinés pour les besoins de leurs braves frères d'armes de l'armée que vous désignerez, ayant tous le même droit à leur reconnaissance, puisque tous savent si bien donner la chasse aux tirans. De plus 75 L en numéraire et 12 L 10 s en assignats, qu'ils vous font passer pour aider à subvenir aux frais de la guerre.

Continuez, dignes représentants d'un peuple qui chérit la Liberté, et qui est prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour elle; continuez vos glorieux travaux avec cette fermeté ordinaire qui vous caractérise; déjouez les complots, punissez les traîtres, écrasez les tyrans; agissez et comptez toujours sur nous pour être vos sentinelles vigilantes.

Vive la République! Vive la Convention nationale!

(40) P.-V., XLV, 41-42.

(41) P.-V., XLV, 42. Bull. 18 fruct. (suppl.).

(42) C 320, pl. 1 315, p. 28. Mention honorable, insertion au Bulletin, le 19 fructidor an II, signé Louchet, secrétaire.

(37) P.-V., XLV, 41.

(38) P.-V., XLV, 41.

(39) C 319, pl. 1 305, p. 16.